

RÈGLEMENT RCA15 210004

AVIS est, par la présente, donné que lors de la séance ordinaire tenue le mardi 1^{er} septembre 2015, le conseil de l'arrondissement de Verdun a adopté le règlement suivant :

Règlement RCA15 210004

Règlement RCA15 210004 autorisant un emprunt de 9 600 000 \$ pour des travaux de réfection routière, incluant pavage, trottoirs, éclairage, signalisation routière et mobilier urbain.

QUE ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 26 octobre 2015.

QUE copie de ce règlement est déposée au bureau de la soussignée situé au 4555, rue de Verdun, bureau 104, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures ordinaires de bureau, de 8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi, et ce, sans interruption.

QUE ledit règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la loi.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun, Québec
ce 28 octobre 2015

Caroline Fiset, OMA
Directrice du bureau d'arrondissement et
Secrétaire d'arrondissement